

MAIRIE 42260 - SAINT MARTIN LA SAUVETÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°32-2020

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 15 Votants : 15

Date de convocation : 22/06/2020

L'an deux mil vingt, le 30 juin 2020, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martin la Sauveté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de M. DAVAL Maire.

Etaient présents : Mrs. BUTIN, MANGAVEL, GOFFOZ, BARRAUD, BARRET, DALLIERE, CHAFFAL, SOUCHON, Mmes DUBOST, PALLANCHE, DALLIERE, GEORGES, GUILLOT, LAURENT

Absent :

Excusé :

Mme GEORGES Mélanie a été désigné comme secrétaire de séance

**OBJET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR DIAGNOSTIC
RESEAU ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE**

Monsieur le maire informe que suite à l'aide de l'agence de l'eau pour les travaux d'assainissement, un diagnostic de tous les réseaux a été demandé.

Avec l'aide du département de la Loire, suite à la signature de la convention, ils vont nous réaliser les dossiers de consultation.

Afin de poursuivre ces études, il est demandé au conseil l'autorisation de lancer le marché de consultation pour la réalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement de la commune de Saint Martin la Sauveté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'ensemble du conseil, donne son accord pour le lancement du marché de consultation pour le diagnostic des réseaux d'assainissement de la commune de Saint Martin la Sauveté et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et à lancer la procédure.

Ont signé au Registre tous les membres présents

Certifié conforme

A SAINT MARTIN LA SAUVETE, le 30 juin 2020

Le Maire

Marius DAVAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202608-20200630-32-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

Notification : 30/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

